

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 6 juin 2025, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la rue de Luxembourg à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du lundi 16 juin 2025 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 20 juin 2025 à 17.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue de Luxembourg, du côté impair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 27, sur une longueur de 12 mètres.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18



Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 16 juin 2025 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 20 juin 2025 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du trottoir dans la rue de Luxembourg, du côté impair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 29, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g



, art.162 sous 1,



DEPLACEMENT temporaire d'un arrêt d'autobus

Du lundi 16 juin 2025 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 20 juin 2025 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'emplacement pour autobus (arrêt Op der Strooss) dans la rue de Luxembourg, devant l'immeuble numéro 29, est déplacé devant l'immeuble numéro 27.

Contournement obligatoire (D,2)

Du lundi 16 juin 2025 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 20 juin 2025 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue de Luxembourg, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 29, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2



Leudelange, le 6 juin 2025.

Le Secrétaire,

Marc Thill



Le Bourgmestre,

Lou Linster